

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Émis le 20 novembre 2023 à la suite de la réunion du 10 novembre 2023

Réaménagement de la rue De Longueuil

A23-SC-12

Localisation :	Rue De Longueuil entre Notre-Dame Ouest et Saint-Paul Ouest, Vieux-Montréal Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Arrondissement historique du Vieux-Montréal (Loi sur le patrimoine culturel, 1964) Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme)
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial déclaré de Montréal (LPC, 1995)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136). Il émet un avis à la demande du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR), conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a rencontré les représentants du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) afin de se prononcer sur le réaménagement de la rue De Longueuil entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Notre-Dame Ouest située dans le site patrimonial de Montréal. Le CPM doit en effet donner un avis pour tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans un site patrimonial déclaré en vertu de la LPC.

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION¹

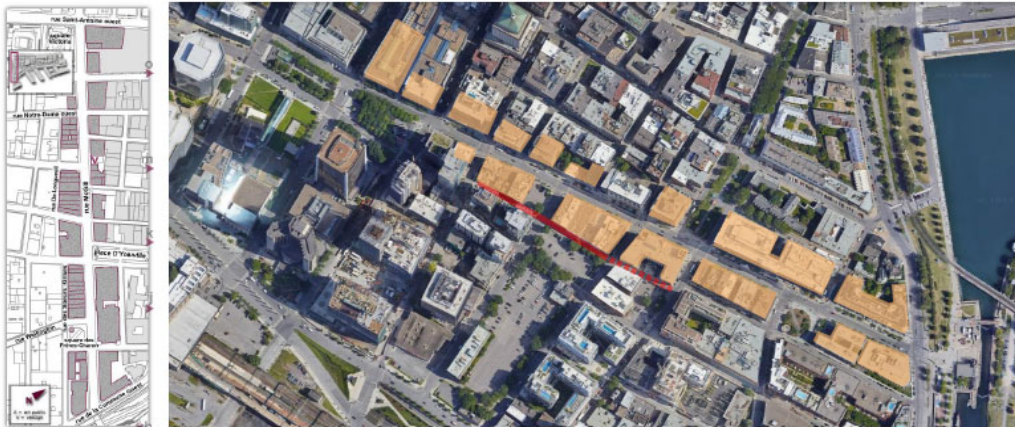
Le tracé de la rue De Longueuil remonte au démantèlement des fortifications de Montréal. Auparavant, la ville se limitait aux abords de la rue McGill existante. C'est en 1815 que la nouvelle ruelle De Longueuil est planifiée puis ouverte. En 1825, plusieurs bâtiments sont construits le long de cette voie qui est contiguë au tracé des anciennes fortifications. Un ancien cours d'eau traversait cette rue, au sud de la rue Saint-Paul Ouest.

¹ Texte adapté d'un document fourni par le SIRR.

En 1872, le développement se poursuit et les abords de la rue McGill, incluant la rue De Longueuil sont entièrement construits. À noter qu'à cette époque, la ruelle De Longueuil est circonscrite entre les rues Notre-Dame et Saint-Paul et est considérée comme une ruelle de service entre les rues McGill et Saint-Henri.

C'est en 1963 que la Ville de Montréal change la désignation de la ruelle De Longueuil en rue De Longueuil. L'actuelle rue De Longueuil constitue aujourd'hui la limite Ouest du site patrimonial déclaré du Vieux-Montréal. Quinze bâtiments identifiés patrimoniaux sont contigus à la rue De Longueuil, mais leurs façades principales donnent sur la rue McGill.

En 2015, en complémentarité avec le plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, le plan directeur de traitement de sols a été élaboré conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications, afin de prévoir les interventions à moyen et long terme sur le domaine public du Vieux-Montréal.



Portion de la rue De Longueuil visée par les travaux (rouge) et le cadre bâti de la rue McGill (orangé).
(Source : document fourni par le SIRR, 2023)

DESCRIPTION DU PROJET²

Devant réaliser des travaux aux infrastructures d'égouts à cet endroit, la Ville de Montréal s'apprête à entreprendre des travaux de réaménagement sur la rue De Longueuil, adjacente à la rue McGill.

L'intention est également d'améliorer l'expérience des usagers de cette artère. Il est planifié de réduire la largeur de la chaussée afin d'apaiser la circulation, d'aménager un trottoir confortable et sécuritaire pour les piétons sur le côté Ouest de la voie et de formaliser un espace de service en bordure Est de la rue afin d'accueillir différentes fonctions techniques et un nouvel éclairage. Aux intersections, des avancées de trottoir sont prévues dans les rues transversales de la rue De Longueuil afin d'améliorer la visibilité des piétons, d'augmenter la végétation et de gérer les eaux de pluie.

Ce nouvel aménagement vise à répondre aux besoins des résidents et des commerçants en assurant un accès aux stationnements souterrains tout en maintenant la livraison et le ramassage des matières résiduelles pour les commerces de la rue McGill. De plus, la proposition vise à bonifier les conditions de cohabitation entre véhicules et piétons.

² Texte adapté d'un document fourni par le SIRR.

ANALYSE DES ENJEUX

Le CPM est maintenant appelé à formuler un avis sur les éléments détaillés à la rubrique précédente. Pour effectuer son analyse, il s'est appuyé sur :

- La présentation du Service des infrastructures et du réseau routier (novembre 2023) ;
- Le plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal (octobre 2013).

Projet de réaménagement de la rue

Le CPM est d'avis que le projet fait preuve de sobriété en cohérence avec le contexte de la vocation technique et de service de la rue De Longueuil. Le projet fait également preuve de précaution dans le contexte de transformation à venir des abords actuellement occupés par des stationnements s'étalant de la rue De Longueuil jusqu'au boulevard Bonaventure dans le secteur du Faubourg des Récollets.

Plus largement, le projet s'inscrit bien dans les orientations du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, lequel vise l'équilibre à maintenir entre circulation véhiculaire de transit ou à des fins de livraison et la circulation piétonne. Ceci est particulièrement important dans ce tronçon de la rue de Longueuil, dont la circulation est étroitement liée aux activités de la rue McGill, laquelle est également considérée comme une voie de transit en périphérie du site patrimonial³.

Sécurité des usagers, éclairage et pavés

Le CPM croit que l'intention d'assurer un meilleur confort et une sécurité accrue aux piétons est appréciable. Même si cette rue n'est pas un tronçon de marche privilégié par le plus grand nombre, cet axe marque la limite ouest du site patrimonial et mérite un traitement de qualité pour contribuer à l'expérience particulière des promeneurs qui entrent dans le site. Par ailleurs, elle permet aux résidents des habitations récemment construites dans le secteur d'y transiter de façon sécuritaire.

Le CPM propose d'envisager le prolongement des intentions d'aménagement du projet dans le segment de la rue situé entre les rues Saint-Paul et William. En effet, une continuité visuelle existe déjà sur l'ensemble de la rue et pourrait être renforcée par un design de rue semblable sur toute sa longueur. L'harmonisation des supports d'éclairage permettrait d'atteindre cet objectif, d'autant plus que le design des luminaires sur fût qui se trouve sur cette autre portion de la rue ne respecte pas le modèle préconisé dans le site patrimonial.

³ Le plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal souhaite notamment que : « Pour développer la convivialité du milieu de vie du Vieux-Montréal, il importe de parvenir à une gestion optimale des déplacements véhiculaires et piétonniers. Pour ce faire, il faut, dans un premier temps, s'assurer que la circulation véhiculaire de transit se concentre sur les rues périphériques Saint-Antoine, Viger et McGill et d'acheminer le plus directement possible les automobilistes depuis ces grandes voies d'accès vers les stationnements périphériques ou du Vieux-Port pour éviter les déplacements inutiles à travers le quartier. »

Le CPM voit d'un bon œil la récupération et le recyclage des pavés de granit pour une réutilisation à un autre endroit dans le site patrimonial.

Protection des arbres

Le CPM juge important de conserver les arbres en bordure de trottoir du côté ouest de la rue, même s'ils se trouvent en terrain privé. La protection de ces arbres serait à prévoir durant le chantier pour préserver le racinage lors des excavations. Le sort de ces arbres à plus long terme, notamment dans l'éventualité d'un projet de lotissement sur les terrains adjacents, devra être déterminé ultérieurement.

Gestion des déchets

Considérant les efforts considérables de la Ville de Montréal pour améliorer la qualité du domaine public dans le site patrimonial, le CPM souligne l'importance d'appliquer à la lettre la réglementation relative à la gestion des matières résiduelles. Le cas de la rue de Longueuil témoigne concrètement de l'impact de toute négligence en ce domaine, et ce, tant en matière d'expérience piétonne que de salubrité publique. Le CPM souhaite que toute problématique à ce sujet soit portée à l'attention de l'Arrondissement pour assurer des actions correctives rapides.

De plus, le CPM observe une situation répandue sur cette rue et ailleurs dans le site patrimonial, soit l'occupation permanente de trottoirs par des poubelles et autres bacs de recyclage. La présente proposition d'aménagement propose en effet l'ajout d'un trottoir du côté ouest de la rue, car celui qui existe est obstrué par les poubelles et ne peut donc pas être utilisé par les piétons. Si le CPM est d'accord avec cette option, il croit que des actions simples pourraient être envisagées pour réduire l'apparence des poubelles, comme leur regroupement en un seul lieu ou leur rangement dans un enclos servant d'écran visuel.

Fouilles archéologiques et mise en valeur potentielle

Dans la mesure du possible, le CPM est d'avis que si des vestiges importants liés au faubourg des Récollets sont retrouvés lors des fouilles archéologiques, qu'il serait pertinent de venir les mettre en valeur d'une manière ou d'une autre.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable concernant le projet de réaménagement de la rue De Longueuil qui lui a été présenté par le Service des infrastructures et du réseau routier. À ce sujet, il émet certaines recommandations pouvant guider les prochaines étapes du projet :

1. Harmoniser le design des supports d'éclairage sur toute la longueur de la rue incluant le segment situé entre les rues Saint-Paul et William ;
2. Assurer la préservation du système racinaire des arbres situés en bordure de la rue durant le chantier et évaluer à plus long terme leur conservation dans l'éventualité d'un projet de lotissement sur le terrain adjacent ;
3. Porter à l'attention de l'Arrondissement de Ville-Marie l'impact négatif de la présence permanente des poubelles sur les trottoirs et envisager des mesures d'atténuation de leur présence dans le but d'améliorer l'expérience piétonne dans le site patrimonial déclaré ;
4. Dans la mesure du possible, envisager la mise en valeur de tout vestige archéologique d'importance qui pourrait être trouvé sur le site.

Note adressée au demandeur :

Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher

Le 20 novembre 2023

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.